

GRILLE INDICIAIRE 1/01/2022

A compter de ce début d'année l'**indice majoré** minimum (IM) est de **343**

Valeur du point 4,6860

ECHELLE C3 (Opérateur des activités physiques et sportives principal ; Agent social principal de 1ère classe ; Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles ; Auxiliaire de soins principal de 1ère classe (spécialités aide médico-psychologique et assistant dentaire) ; Garde champêtre chef principal ; Adjoint administratif principal de 1ère classe ; Adjoint technique principal de 1ère classe ; Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe ; Adjoint d'animation principal de 1ère classe ; Adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement)				
Échelon	Durée	IB	IM	IM 2021
10	-	558	473	idem
9	3 ans	525	450	idem
8	3 ans	499	430	idem
7	3 ans	478	415	idem
6	2 ans	460	403	idem
5	2 ans	448	393	idem
4	2 ans	430	380	idem
3	2 ans	412	368	idem
2	1 an	397	361	358
1	1 an	388	355	350

